



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Professions paramédicales

Question écrite n° 37829

Texte de la question

M Jacques Rimbault attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, sur les ecoles d'infirmieres et d'infirmiers. Les difficultes financieres creees a ces etablissements par la diminution des subventions que l'Etat leur consacre ne leur permettent plus de fournir la formation de qualite qu'exige aujourd'hui cette profession pourtant cruciale dans le dispositif de sante francais. En encourageant la fermeture pure et simple de certaines ecoles et de nouvelles reductions des quotas d'entree d'eleves admis en ecole annuellement, elles interdisent de former le nombre d'infirmieres et d'infirmiers necessaires pour l'exercice d'une medecine hospitaliere moderne. Cette situation n'est pas digne d'un grand Etat moderne. Il est urgent d'y remedier en augmentant immediatement les subventions destinees aux ecoles et en engageant avec les representants des personnels concernes et des ecoles une vaste concertation sur les mesures necessaires a une revalorisation de cette profession et de sa formation.

Données clés

Auteur : [M. Rimbault Jacques](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37829

Rubrique : Enseignement superieur

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 1988, page 1107